

Le bulletin d'INFORMATION

DES ACTUALITES INTERNATIONALES

DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
La lettre d'Information de la CTRF / N°03. Novembre 2015

وزارة المالية
MINISTRE DES FINANCES

Cellule de Traitement
du Renseignement financier



خلية معالجة الإستعلام المالي

EDITORIAL

Phénomène transnational, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme nécessite des actions coordonnées au plan international ainsi que la coopération internationale.

Dans ce cadre, plusieurs articles ont été consacrés à ce sujet.

A cet effet et afin de répondre aux besoins des partenaires de la CTRF, notamment les professions financières et non financières, les autorités de contrôle, de supervision et de régulation dont elles relèvent ainsi que des particuliers, la CTRF a édité une nouvelle lettre d'information, à paraître chaque quinzaine, sur les actualités internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La nouvelle lettre d'information des actualités internationales vient en complément de la revue de la presse nationale déjà disponible sur le site Web institutionnel de la CTRF : <http://www.mf-ctrf.gov.dz/> dont l'architecture globale a été améliorée à l'instar des sites Web des autres Cellules de Renseignement Financier du monde.

Les informations sont accessibles par thème et par type d'information publiées également sur le site Web institutionnel de la CTRF.

Quand un format électronique est accessible, un lien vers ces articles y est également proposé.

Le Président de la CTRF

Abdenour HIBOUCHE

Esclavage, rançons, pétrole, pillage... Comment l'État islamique se finance

Selon plusieurs études, l'EI aurait la main sur des actifs dont le montant est estimé à 2 000 milliards de dollars (1 800 milliards d'euros), chiffre qui intègre notamment la valorisation des richesses globales des zones qu'il contrôle, dont les ressources pétrolières et gazières. L'Etat islamique peut également revendiquer des revenus annuels de 2,9 milliards de dollars (2,7 milliards d'euros). A titre de comparaison, le budget des talibans, par exemple, est évalué entre 53 millions et 320 millions de dollars (entre 49,7 et 300,3 millions d'euros).

Quelles sont les sources principales de financement du groupe terroriste ?

L'esclavage et les rançons : L'esclavage concerne surtout les minorités et tout particulièrement les femmes. Selon une liste obtenue par un responsable des Nations unies, lors d'un voyage en Irak, les sommes demandées vont de 40 dollars à 165 dollars, dans un ordre proportionnellement inverse à l'âge.

Le groupe terroriste se finance aussi avec les rançons extorquées aux proches des otages, aux gouvernements (même s'ils s'en défendent) et aux sociétés d'assurance. Ces rançons

représenteraient jusqu'à 10 millions de dollars par mois, selon certaines évaluations.

Les « taxes » locales

Sur les territoires qu'il contrôle, l'EI impose des taxes aux populations locales, en particulier aux fonctionnaires encore payés par les autorités de Bagdad, en Irak, et de Damas, en Syrie (taxés à 50 %), ce qui génère 300 millions de dollars par an. Une taxe de 5 % serait en outre prélevée sur tous les salaires des zones où l'EI est établi.

Il diversifie ses revenus en taxant systématiquement tout passage (camions, convois humains) aux frontières qu'il contrôle ; la banque de crédit de Rakka en Syrie est chargée de collecter 20 dollars tous les deux mois auprès des commerçants ; il s'attribue en outre les fruits des cultures des plaines à l'est d'Alep (coton, céréales...).

En Irak, l'Etat islamique en Irak et au Levant, qui était à l'origine l'Etat islamique d'Irak, prélève depuis plusieurs années 8 millions de dollars par mois dans la seule région de Mossoul, dans le nord du pays.

Le pétrole

Une dizaine de champs de pétrole seraient aux mains de l'EI. Cet « or noir », qui représenterait 44 000 barils par jour en Syrie et 4 000 en Irak, est revendu à prix cassés.

A 30 dollars le baril (il est à 45 sur les marchés financiers), cela constitue une manne d'environ 1,4 million de dollars par jour, soit plus de 500 millions de dollars par an.

Une enquête du *Financial Times* publiée en octobre a montré comment l'EI parvenait à maintenir une chaîne de production en dépit du contexte politique et d'installations vieillissantes. Les raffineurs viennent se fournir auprès des puits contrôlés par l'EI, les camions-citernes formant des files de 6 kilomètres de long. Le pétrole est ensuite vendu localement ou en Turquie.

Autres ressources, le gaz, les mines de phosphate et les usines de ciment (dont une appartenant à l'entreprise française Lafarge) offrent des débouchés financiers supplémentaires.

Le pillage des banques

A Mossoul, l'un de ses principaux fiefs en Irak, l'EI s'est aussi accaparé les ressources de la banque centrale en juin 2014. Ces dernières représentaient environ 500 milliards de dinars irakiens, soit 450 millions de dollars. L'organisation aurait également dérobé l'or des autres banques des régions qu'elle contrôle.

Les œuvres d'art

Les amateurs d'objets archéologiques, qui dans le monde entier achètent des pièces pillées en Syrie et en Irak, « *participent au financement du groupe Etat islamique et donc du terrorisme* », dénonçait vendredi 13 novembre à Paris le directeur général des Antiquités et des musées de Syrie, Maamoun Abdulkarim.

Selon des calculs du *Wall Street Journal*, la vente d'antiquités et d'œuvres d'art en provenance de ces régions procurerait environ 100 millions de dollars par an à l'EI. Mardi, le président François Hollande a annoncé des mesures contre le trafic d'œuvres d'art massivement pratiqué par l'EI pour financer ses opérations terroristes.

« *En ce moment même, l'organisation terroriste Daech délivre des permis de fouille,*

prélève des taxes sur les biens qui vont ensuite alimenter le marché noir mondial, transitant par des ports francs qui sont des havres pour le recel et le blanchiment, y compris en Europe. »

Face à ces pratiques, la France va instaurer un « *droit d'asile* » pour les œuvres d'art menacées provenant en particulier de Syrie et d'Irak. Cette disposition figurera dans la loi « *liberté de la création* » que la ministre de la culture, Fleur Pellerin, doit faire voter au Parlement.

Le blanchiment

Dans le cadre de la loi anti blanchiment aux Etats-Unis, les signalements au Trésor américain ont abouti cette année à un nombre croissant d'alertes sur des transactions financières pouvant impliquer l'EI.

Mardi, les banques américaines ont annoncé qu'elles étaient en train d'éplucher les relevés de transactions à la recherche de liens éventuels avec des suspects des attentats du 13 novembre.

Le financement extérieur

Les services de renseignement irakiens ont récemment récupéré 160 clés USB dans la cache d'un cadre du mouvement, clés renfermant notamment des informations inédites sur l'état des comptes. Par ailleurs, l'organisation devenant une « franchise », les djihadistes eux-mêmes peuvent fournir de l'argent à l'organisation.

Source : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/19/esclavage-rancons-petrole-pillage-comment-se-finance-l-etat-islamique_4812961_4355770.html

Pourquoi les financements des attentats terroristes sont si difficiles à traquer ?

Des coûts opérationnels peu élevés, des canaux de financement divers, des auteurs qui redoublent d'ingéniosité... Le contrôle des flux suspects n'est pas une mince affaire.

Qui a financé les attentats de Paris ? Par quel biais ? Quel rôle a joué Daech ? Comment repérer les flux suspects ? Les attentats de Paris reposent la question du financement des actes terroristes. Qui les a financés ?

Les attaques de vendredi ont été revendiquées par l'Etat islamique (EI), appelé aussi Daech, considéré comme l'organisation terroriste la plus riche au monde, et qui a formé plusieurs des assaillants lors de séjours en Syrie.



Le groupe dispose de ressources évaluées à 2 000 milliards de dollars (provenant du pétrole, pillage des banques situées sur

son territoire, trafic d'antiquités...), dont il tire des revenus annuels de 2,9 milliards de dollars. A-t-il pour autant pris en charge directement le financement des attentats ?

D'après les enquêteurs, plusieurs transferts suspects auraient été effectués par les assaillants, accréditant la piste d'un soutien extérieur.

Mais les spécialistes soulignent aussi l'importance des circuits locaux et de l'« autofinancement » des auteurs d'actes terroristes. « Les recrues et sympathisants de l'Etat islamique sont encouragés à trouver leurs propres modes de financement, que ce soit pour rejoindre les territoires qu'ils contrôlent ou pour commettre les attentats à l'étranger », souligne Matthew Levitt.

Par quels canaux ?

Si les attentats ont été financés par Daech, le plus probable est

que l'argent ait transité sous forme de cash, transporté par des combattants qui auraient regagné l'Europe en se mêlant aux réfugiés. En cas de financement local, plusieurs canaux sont possibles. Amedy Coulibaly, auteur de la prise d'otage de Vincennes, avait contracté un prêt à la consommation de 6 000 euros (6 394 dollars), en présentant de faux bulletins de salaire, afin de s'acheter une voiture, ensuite revendue pour acquérir des armes. Les frères Kouachi, responsables de l'attaque contre Charlie Hebdo, avaient pour leur part organisé un trafic de contrefaçons de vêtements et de chaussures de sport. D'autres se sont financés grâce au trafic de drogue.

Mais l'argent peut également être trouvé par des voies tout à fait légales : cartes de paiement prépayées anonymes achetées sur Internet, ou découverts bancaires. En somme, « un financement de proximité qui passe par l'accumulation de petites sommes », observe Valérie Hauser, du cabinet de conseil Solucom, spécialiste des questions de blanchiment.

Quels moyens de contrôle ?

Au niveau international, le G20, les États les plus puissants de la planète, veulent mettre davantage à contribution le Gafi (groupe d'action financière), qui élabore des recommandations pour ses 36 États membres.

En France, Tracfin, service de renseignements dépendant de Bercy, surveille les flux financiers suspects. Renforcé après les attentats de janvier, l'organisme dispose d'une centaine d'agents, dont une dizaine travaillent exclusivement sur les questions terroristes. En 2014, Tracfin, qui s'appuie notamment sur les informations transmises par les banques, a effectué un travail d'enquête sur 3 500 personnes et s'attend à atteindre 5 000 cette année.

Pourquoi est-ce compliqué ?

D'abord parce que les montants en jeu ne sont pas élevés, et que « les terroristes prennent énormément de précautions », en effectuant beaucoup de paiements « en liquide », rappelle Jean-Charles Brisard. « On est dans des systèmes très diffus, il n'y a pas de flux de capitaux importants », ajoute Éric Percheron, responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à l'Office de coordination bancaire et financière. Difficile, donc, d'empêcher un attentat par la seule surveillance des flux financiers. « Mais on transmet des informations aux autres services. Et c'est l'ensemble de ces éléments qui permettent d'identifier des suspects en amont », souligne un haut fonctionnaire. (Source : AFP)

Source :

<http://www.lorientlejour.com/article/956216/pourquoi-les-financements-des-attentats-terroristes-sont-si-difficiles-a-traquer-.html>

Les monnaies virtuelles sous haute surveillance :

Selon un projet de document évoqué par Reuters, les ministres de la Justice et de l'Intérieur des pays de l'Union européenne doivent proposer à la Commission, à l'occasion d'une réunion de crise qui se tiendra vendredi 20 novembre, une série de mesures destinées à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme par le biais des transactions en ligne : Ils devraient notamment proposer à la Commission de "renforcer les contrôles des méthodes de paiement non bancaires comme les paiements anonymes et électroniques et les monnaies virtuelles, ainsi que les transferts d'or et de métaux précieux par des cartes prépayées", est-il écrit dans un projet de conclusions de la réunion, indique Reuters.

Le groupe d'action financière intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI) va élaborer de nouvelles règles permettant l'échange d'informations, notamment sur les petits mouvements d'argent, qui peuvent aussi, selon Michel Sapin, "financer des attentats comme celui d'Ankara ou de Paris".

Le bitcoin... mais pas seulement

Le bitcoin, la plus célèbre monnaie virtuelle, est employée pour transférer rapidement et anonymement de l'argent n'importe où dans le monde via internet et sans vérification d'une tierce partie. L'an dernier, le cofondateur de la Maison du Bitcoin Eric Larchevêque évoquait les mesures de contrôle déjà mises en place pour limiter l'anonymat des échanges: "Il y a des procédures de "connaissance clients" qui sont nécessaires, à la fois pour lutter contre la fraude et aussi pour avoir une connaissance des clients qui font ce type d'opération".

Mais le Bitcoin n'est pas seul dans le viseur de l'UE : avec lui, ce sont tous les paiements anonymes peuvent aussi être effectués par le biais de cartes de débit prépayées achetées en magasin, lesquelles sont régulièrement utilisées aux fins d'escroquerie ou de blanchiment d'argent.

En septembre déjà, Bercy annonçait un abaissement à 1000 euros, contre 3000 auparavant, du plafonnement des paiements anonymes :

Au 1er sept, les paiements en espèces ne pourront plus dépasser 1000€.

(Avec Reuters)

Source : <http://www.latribune.fr/technos-medias/internet/apres-les-attentats-les-monnaies-virtuelles-sous-haute-surveillance-523749.html>

Financement du terrorisme : le bitcoin dans le collimateur de l'Europe

Après les attentats du 13 novembre, toutes les pistes sont utilisées pour affaiblir l'EI. Les ministres européens des Finances souhaitent que les monnaies virtuelles, en particulier le bitcoin, soient mieux encadrées et subissent une surveillance accrue.

Bitcoin désigne un système de paiement, et donc une monnaie virtuelle à travers le réseau Internet. Celui-ci est déjà au cœur de nombreuses polémiques, et de nombreux pays se sont opposés à son utilisation. Réunis au sein du G7, ces responsables veulent durcir les règles concernant l'utilisation de ces devises virtuelles. Les ministres justifient leur démarche dans la mesure où ils soupçonnent l'organisation État islamique d'utiliser cette monnaie pour transférer ses propres fonds.

L'Europe veut revoir les modalités concernant les transferts de fonds, en particulier ceux permis par les nouvelles sociétés du secteur. Celles appelées Fintech, ces entreprises permettent d'échanger des sommes d'argent entre professionnels ou particuliers.

On ne connaît pas le contenu précis et complet de la réunion entre les différents ministres des Finances, il n'a pas été communiqué, car tout doit rester confidentiel. Cependant, il apparaît urgent que l'Europe mette en place des mesures visant à agir en matière de financement du terrorisme, l'argent restant toujours le nerf de la « guerre ». Dans cette optique, les ministres ont indiqué qu'une attention toute particulière sera dirigée en direction des monnaies virtuelles.

Source :

<http://www.referencementgoogle.eu/2015/11/20/financement-du-terrorisme-le-bitcoin-dans-le-collimateur-de-leurope>

Lutte contre le financement du terrorisme : cartes bancaires prépayées et bitcoin également en cause

Le gouvernement rappelle aux organismes financiers leurs obligations de vigilance et de déclaration de soupçon dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Mais les nouveaux moyens de paiement anonymes, tout comme les monnaies virtuelles, telles que le bitcoin, compliquent largement la tâche des communications systématiques à TracFin.

Les banques françaises respectent rigoureusement la réglementation applicable à la lutte contre le terrorisme. Celle-ci s'appuie sur deux dispositifs : le gel des avoirs d'une part, et les communications systématiques d'informations à Tracfin, d'autre part. Depuis le 1er octobre 2013, font l'objet d'une communication à Tracfin les transmissions de fonds effectuées à partir d'espèces ou de monnaie électronique dépassant le seuil de 1.000 euros par opération ou de 2.000 euros cumulés par client et par mois calendaire. A compter du 1er janvier 2016, les dépôts ou retraits d'espèces effectués sur un compte de dépôt ou de paiement, dont le montant dépasse 10 000 euros (ou l'équivalent en devises) feront aussi l'objet d'une déclaration.

Les moyens de paiement anonymes, cartes bancaires prépayées, en cause

La lutte contre le terrorisme exige que tous les acteurs intervenant dans la chaîne des paiements,

sans exception, soient soumis aux mêmes obligations. Ces obligations doivent être appliquées avec la même rigueur et leur mise en œuvre contrôlée de la même façon, qu'il s'agisse des établissements de crédit, des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique. A cet égard, la profession bancaire rappelle, une nouvelle fois, sa préoccupation relative aux nouveaux acteurs du monde des paiements ou concernant certains moyens de paiement anonymes comme les cartes prépayées.

Le bitcoin, la monnaie des gens de l'ombre

Les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne pourraient décider d'encadrer davantage les transactions en bitcoin lors de la réunion de vendredi 20 novembre consacrée aux réponses à donner à la menace terroriste, d'après le quotidien allemand "Der Spiegel" et Reuters.

L'Etat Islamique aurait utilisé le bitcoin pour financer des jihadistes de par le monde, d'après plusieurs médias. Les virements en bitcoin ont la particularité de ne laisser aucune trace dans le circuit bancaire traditionnel et permettent donc des paiements anonymes. GhostSec, un groupe d'hacktivistes lié à Anonymous, affirme avoir découvert sur le Net un compte lié à l'EI crédité de 3 millions de dollars en bitcoin (9 298 bitcoins).

S'attaquer au bitcoin serait donc un moyen de tarir les sources de financement du terrorisme international. Pour l'heure, il n'est pas prouvé que cette monnaie dématérialisée a été utilisée pour organiser les attentats de Paris.

Source : <http://www.francetransactions.com/actualites/Lutte-contre-le-financement->

Daesh utiliserait le BitCoin pour financer des attentats terroristes

Paiements électroniques, BitCoin, utilisation de cartes prépayées, tant de moyens de faire circuler de l'argent en échappant aux contrôles des autorités. Du fait de son utilisation potentielle par Daesh pour des transferts de fonds, les ministres de la Justice et de l'Intérieur des pays de l'Union européenne, réunis aujourd'hui à Bruxelles, doivent proposer une série de mesures visant à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme par le biais des transactions en ligne.

Le Dark Web permettrait aux djihadistes d'organiser leurs communications opérationnelles, leurs collectes de dons et d'impôts révolutionnaires ou encore pour faire du trafic en toute discrétion afin d'obtenir de faux passeports ou des armes.

Si le contenu exact de la réunion reste confidentiel, l'Europe compte utiliser toutes les pistes pour affaiblir Daesh et cela commence par son financement. Selon des hackers activistes, l'organisation aurait un porte-feuille Bitcoin avec plus de 3 millions de dollars qu'ils utilisent pour financer leurs attaques terroristes. Toujours selon eux, la piste d'un financement des attentats de Paris par l'intermédiaire du BitCoin aurait été évoquée.

Dans une nouvelle vidéo, un membre d'Anonymous a d'ailleurs indiqué que le collectif allait s'attaquer aux financements de l'organisation terroriste.

Source : <http://citizenpost.fr/2015/11/daesh-utiliserait-bitcoin-financer-attentats-terroristes/>

Attentats à Paris : carte prépayée, crowdfunding...comment se financent les terroristes ?

La question du financement des attentats de Paris a réveillé les débats sur les risques liés à l'utilisation des cartes prépayées mais aussi du crowdfunding.

Si les attentats perpétrés à Paris et à Saint-Denis sont les plus lourdes attaques commises en France depuis la Seconde Guerre mondiale, ils restent une opération légère d'un point de vue financier. "Il ne s'agit pas de grosses sommes. Ces choses sont bon marché", assure Matthew Levitt, ancien responsable du Trésor américain, aujourd'hui chercheur au Washington Institute, qui évalue à 50.000 dollars le coût de l'opération, pour les armes, les déplacements, les logements ou encore l'entraînement, alors que 130 personnes sont mortes et plus de 350 ont été blessés dans ces actes terroristes.

Il faut dire que Daesh, qui a revendiqué les attentats dès le lendemain, dispose de ressources évaluées à près de 2.000 milliards de dollars selon certains spécialistes grâce au pétrole mais aussi au pillage des banques ou et au trafic d'antiquités. Mais cela ne signifie pas que Daesh a financé en intégralité ces nouvelles attaques sur le sol français, les terroristes sont notamment appelés à s'autofinancer.

Le système des cartes prépayées

"Si des terroristes parviennent à commettre des attentats, c'est parce qu'ils peuvent se procurer les ressources financières pour ce faire, en France et à l'étranger", a souligné lors d'une conférence de presse Michel Sapin qui regrette

que les modestes sommes "échappent à toute traçabilité". Le ministre des Finances a donc annoncé certaines mesures afin notamment de contrôler davantage les cartes de paiement prépayées qui auraient pu servir aux terroristes dans la préparation et l'organisation des attaques du vendredi 13 novembre. Jusqu'à présent, ces cartes prépayées permettaient d'envoyer de l'argent partout dans le monde ou de payer des achats par Internet alors qu'elles peuvent être utilisées sans vérification d'identité jusqu'à un certain montant.

Le crowdfunding pointé du doigt

Invitée de RTL, la sénatrice UDI Nathalie Goulet souhaite notamment que le circuit soit "complexifié". Mais les cartes prépayées ne sont pas les seules cibles de la coprésidente d'une commission d'enquête sur la lutte contre les réseaux jihadistes. "On aura le même problème avec le crowdfunding. C'est une petite source de financement pour des opérations moins charitables", critique-t-elle. Des propos qu'avait déjà soulevés le sénateur PS, Jean-Pierre Sueur en avril dernier. "Nous avons des suspicions très fortes, sans doute des indices de financement de terrorisme par de nombreuses sortes de financement participatif. Il est très facile de détourner le crowdfunding de son objet", rapportait-il dans *L'Obs*.

Un sujet sur lequel s'est déjà pensé l'État alors que l'ordonnance du 30 mai 2014 a renforcé le rôle des plateformes de financement participatif. Dans l'hebdomadaire français, le directeur général d'Ulule comparait les plateformes aux établissements financiers. "Il y a un risque mais comme dans toute activité financière. Nous sommes soumis, comme tous les

établissements financiers, aux obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qui s'appliquent sur les transactions bancaires".

Source :

<http://www.rtl.fr/actu/politique/attentats-a-paris-carte-prepayee-crowdfunding-comment-se-financent-les-terroristes-7780619471>

Le gouvernement souhaite plus de traçabilité sur les cartes bancaires prépayées

Les cartes bancaires prépayées sont un moyen pratique pour régler des achats sans disposer obligatoirement de compte bancaire. Leur anonymat pose cependant problème lorsqu'il s'agit de blanchir de l'argent ou de financer des actes terroristes.

Les cartes bancaires prépayées sont une solution simple et rapide pour disposer d'une carte bancaire de paiement sans la contrainte d'avoir à disposer d'un compte bancaire. Disponible auprès de revendeurs comme les débits de tabac par exemple, elle s'obtient en quelques minutes seulement. Il suffit de la faire recharger d'un montant défini, par le versement, généralement en espèces, équivalent au montant qui sera disponible sur la carte. Non nominative, elle permet de régler des achats en ligne, dans les magasins, et de retirer des fonds dans un distributeur automatique de billets, et ce, dans la limite du montant initialement rechargé sur la carte.

Mise en place pour faciliter l'accès à la carte bancaire pour les personnes qui ne disposeraient pas de compte bancaire classique, les parents qui souhaitent que leurs enfants puissent disposer d'un moyen de paiement, ou encore pour les personnes interdites bancaires, la carte bancaire prépayée est une

solution simple pour disposer d'un moyen de paiement sans contrainte.

Bien que les plafonds de retrait restent modestes (250 euros maximum pour les cartes non rechargeables et 2500 euros par an maximum pour les cartes rechargeables) l'anonymat inhérent à ce type de carte pose néanmoins soucis aux autorités quant à la traçabilité des transactions effectuées avec ce type de carte. Elles seraient ainsi utilisées pour des transactions qui peuvent parfois relever de trafic ou encore du terrorisme comme le montrent les événements des attentats en France du 13 novembre dernier, pour lesquels certains des terroristes impliqués auraient pu utiliser ce type de carte pour préparer leur opération. Le gouvernement souhaite donc renforcer la traçabilité des opérations réalisées avec ce type de carte afin de limiter son utilisation pour du blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme

Source :

<http://www.ceriseclub.com/actualites/2015/11/24/23188/le-gouvernement-souhaite-plus-de-tracabilite-sur-les-cartes-bancaires-prepayees.html>

Financement du terrorisme : les banques invitées à renforcer leurs contrôles

C'est une initiative qui tombe à point nommé. Tracfin, la cellule antiblanchiment de Bercy, et l'autorité de tutelle des banques devaient publier, vendredi 20 novembre, une liste précise et renforcée des obligations s'imposant aux banques et autres établissements financiers en matière de lutte contre le financement du terrorisme et l'argent sale. L'Etat islamique est visé au premier chef.

Fondé sur une vigilance accrue des clients et des déclarations de soupçons élargies, ce plan d'action vise à mieux enrôler les banques dans la détection des flux illicites. Un rôle que leur a assigné le législateur depuis la fin des années 1990 et dont l'importance ne cesse de se renforcer avec la mondialisation financière et la montée du terrorisme.

« Les changements dans l'attitude d'un client, doivent alerter »

« Beaucoup de leçons peuvent être tirées des dramatiques attentats à Paris et en région parisienne, qui doivent nous conduire à une mobilisation totale. Face à ces actes barbares, je veux rappeler la détermination de la Banque de France à participer à la lutte contre le terrorisme, en s'attaquant à son financement », déclare François Villeroy de Galhau, nouveau gouverneur de la Banque de France et président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). « Je n'ai pas de doute que l'implication du secteur financier dans [la] mise en œuvre [de ce plan] sera totale, nous y veillerons avec les professionnels », poursuit-il.

Concrètement, ce document va de la surveillance des transferts d'argent effectués par des clients occasionnels à destination de la Syrie, de l'Irak ou d'autres territoires exposés au risque de blanchiment et de financement du terrorisme aux opérations soudaines et inexplicables de clients réguliers et sans histoire, en passant par la vérification poussée des documents d'identité ou attestations fournies.

« Les changements dans l'attitude d'un client, doivent alerter, mettent en garde les autorités. Le financement du terrorisme peut s'appuyer sur une grande variété d'opérations : virements domestiques ou internationaux, transferts d'espèces, retraits, opérations de change, ouverture

ou fermeture de comptes, opérations de crédit, dont l'une des principales caractéristiques est de porter sur de faibles montants financiers. »

L'argent anonyme, une des clés du problème

Il s'agit en fait de rappeler le devoir fondamental des banques de « connaître leurs clients » et de vérifier la cohérence des transferts ou rapatriements de fonds opérés. Et ce, de bout en bout. Une obligation collective et globale dont les récents scandales financiers en matière de fraude et d'évasion fiscale (HSBC, LuxLeaks, etc.) ont montré qu'elle n'était pas toujours scrupuleusement assumée.

« L'ACPR et Tracfin appellent tout particulièrement l'attention des organismes financiers sur la lutte contre le financement du terrorisme, écrivent en préambule ces autorités de tutelle et de renseignement financier. (...) Il est attendu qu'ils exercent une vigilance renforcée sur les transferts de fonds en provenance et surtout à destination de zones géographiques considérées comme risquées en matière de terrorisme ou de financement du terrorisme ou sur les opérations effectuées dans ces zones. »

Les autorités rappellent aux banques et compagnies d'assurances que leurs dispositifs de contrôle doivent « intégrer les risques liés [à ces] pays ». « Il leur incombe aussi » de vérifier que certains Etats ne soient pas utilisés comme des « pays de transit », « pour cacher le pays final de destination ou de provenance des fonds ».

L'argent anonyme étant une des clés du problème dans le financement des actes terroristes – utilisation d'espèces et de cartes prépayées, pour payer personnes ou matériel... –, des déclarations systématiques sont prévues, notamment au-delà de 1 000 euros

pour les opérations effectuées à partir de versements d'espèces ou au moyen de monnaie électronique.

Finalement, les superviseurs invitent banquiers et assureurs à « suivre l'actualité nationale et internationale, les communiqués du ministère des finances et les rapports annuels de Tracfin ou du GAFI [Groupe d'action financière, organisme intergouvernemental anti blanchiment] ».

Source :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/11/20/financement-du-terrorisme-les-banques-invitees-a-renforcer-leurs-contrôles_4814094_3234.html

APE Agency for State of France : Lutte contre le financement du terrorisme : obligations de vigilance et de déclaration de suspçon des organismes financiers

Michel Sapin et François Villeroy de Galhau rappellent les obligations de vigilance et de déclaration de suspçon aux organismes financiers.

Michel Sapin, Ministre des finances et des comptes publics et François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), annoncent la publication de nouvelles lignes directrices conjointes de ACPR et de Tracfin sur les obligations de vigilance et de déclaration de suspçon auxquelles sont tenus les organismes financiers.

Définie par l'article L 561-15 du code monétaire et financier, la déclaration de suspçon oblige de déclarer à Tracfin les sommes ou opérations dont les professionnels du secteur financier « savent, suspçonnent ou ont de bonnes

raisons de suspçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme »

Ces lignes directrices conjointes ACPR-Tracfin se substituent aux précédentes publiées en juin 2010.

Elles précisent les obligations qui pèsent sur les organismes financiers (banques, mutuelles, changeurs manuels, intermédiaires en financement participatif, professionnels de la vente d'antiquités et d'œuvres d'art...) soumis au contrôle de l'ACPR : les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle, d'une part, et les obligations de déclaration de suspçon à Tracfin, d'autre part.

A la suite des attentats commis dans la nuit du 13 novembre, Michel Sapin, Ministre des finances et des comptes publics et François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) rappellent aux organismes financiers les obligations qui pèsent sur eux en matière de lutte contre le financement du terrorisme et en appellent à leur vigilance extrême.

Source :

<https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/APE-Agency-for-State-of-France--Lutte-contre-le-financement-du-terrorisme--Michel-Sapin-et-Francoi--21442030/>

CTRF-Imeuble Ahmed FRANCIS, 16306

Ben aknoun-ALGER

Tel : 021 59 53 10 / Fax : 021 59 52 96